Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 2 Juillet 2018 – 20h00

Secrétaire de séance : Gilles CALLEAU

Ouverture de la séance à : 20h05

Présents : Hervé ROBINEAU, Patrick MANDIN, Annie GABORIAU, Jean-Michel LUMEAU, Gilles CALLEAU, Jean-Pierre DROILLARD, Chantal ALBERT, Sonia CHENU, Sophie SIONNEAU, Yves AMIOT, François ALBERT, Françoise BARON, Sébastien CHARBONNEAU, Maryse MARIONNEAU, Jean-Claude BILLAUD, Sabine LOIZEAU, Patricia COUSINEAU, Frédéric TANG, Yannick BLANCHARD, Annie BUREAU-VIEILLE, Marc WOHLFHART, Sylviane ISS CARCAUD.

Absent ayant donné pouvoir : Nicole LOIZEAU à Hervé ROBINEAU
Assistait également : Mélina LE DEAN, Directrice Générale des Services

---

APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018

⇨ Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire afin d'effectuer une demande de subvention auprès des services de la DRAC pour des travaux d'entretien et de restauration du Monument Guilbaud.

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 2 Juillet 2018.

1°) URBANISME : ECHANGE DE TERRAINS LES BASSES BALLIERES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017, l'assemblée a voté la création d'un budget annexe pour le Lotissement des Basses Ballières. Afin d'acquérir l'ensemble des parcelles permettant la réalisation de ce lotissement, il indique qu'une négociation foncière a été réalisée avec M et Mme SAUVETRE.
Il précise que les frais de bornage et d'actes seront pris en charge par la commune.
Après consultation de l'avis des domaines et accord de M et Mme SAUVETRE, il est donc proposé l'échange de terrains sans soulte comme suit :

N° de parcelle	surface	Nature de la parcelle	Propriétaire actuel	Nouveau propriétaire
ZT 750 c	75 m2	Foncier non bâti	Commune de MOUCHAMPS	M et Mme SAUVETRE
ZT 398 b	66 m2	Foncier non bâti	M et Mme SAUVETRE	Commune de MOUCHAMPS

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'échange des terrains sans soulte avec M et Mme SAUVETRE et autorise le maire à poursuivre les démarches correspondantes.

2°) URBANISME : LOTISSEMENT DES BASSES BALLIERES : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017, l'assemblée a voté la création d'un budget annexe pour le Lotissement des Basses Ballières. Il s'agit d'un lotissement à usage d'habitation composé de 13 lots. Il précise que les travaux de viabilisation de la première tranche sont en cours d'achèvement.
En vue de permettre la commercialisation des lots, il est proposé de fixer le prix suivant le coût des travaux et du foncier nécessaire, à savoir une base de 60 € HT le m2 correspondant à la répartition suivante :

	Surface (m²)	Prix de vente HT
Lot n° 1	494	29 640,00 €
Lot n° 2	348	20 880,00 €
Lot n° 3	414	24 840,00 €
Lot n° 4	544	32 640,00 €
Lot n° 5	443	26 580,00 €
Lot n° 6	396	23 760,00 €
Lot n° 7	650	39 000,00 €
Lot n° 8	550	33 000,00 €
Lot n° 9	679	40 740,00 €
Lot n° 10	611	36 660,00 €
Lot n° 11	510	30 600,00 €
Lot n° 12	587	35 220,00 €
Lot n° 13	452	27 120,00 €

Le lotissement est assujetti à la TVA et appliquera le montant de TVA en vigueur au moment de la vente des terrains sur la totalité des terrains. Les acquéreurs devront par ailleurs s'acquitter en plus de la TVA, des taxes ainsi que les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, droits de mutations….

⇨ Après avoir pris connaissance de l'état des pré-réservations, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le prix de vente à 60 € HT le m2 ainsi que l'application de la TVA sur la totalité de la parcelle et autorise le maire à poursuivre les démarches et à signer les actes se rapportant aux aliénations en tant que représentant de la commune.

3°) ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LE QUARTIER DES CEDRES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des opérations de travaux prévues en 2018 de la commune, le Sydev a fait parvenir la proposition technique et financière du projet du Quartier des Cèdres à savoir :

Budget Principal	Montant	Libellé
2015-05 – Quartier des Cèdres	**20 723 €**	Eclairage Public

⇨ Après avoir pris connaissance des travaux envisagés, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Sydev et autorise le maire à signer la convention correspondante et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

4°) AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION MUSIQUE ET DANSE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental organise, en partenariat avec les Communes, des interventions musique et danse dans les écoles primaires des communes vendéennes dont les communes sont maîtres d'ouvrages depuis septembre 2007.
Annie GABORIAU, adjointe précise que la Commune a donc organisé ces interventions dans les écoles primaires, en recrutant et rémunérant les intervenants, avec l'aide du Conseil Départemental par un accompagnement dans la gestion administrative et pédagogique et le versement d'une aide financière de 10 € par enfant.

Elle rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2016, les élus ont confirmé l'accord de principe pour reconduire ce dispositif malgré l'arrêt de l'aide financière du Conseil Départemental annoncé en mars 2016. Elle indique également que lors de la commission des Affaires Scolaires du 14 juin dernier, les établissements scolaires ont émis le souhait de poursuivre les interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2018-2019 qui sont proposés uniquement aux cycles 2 et 3 dans la limite des disponibilités des intervenants et propose de répondre favorablement à cette demande.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord de principe pour la reconduction du dispositif pour l'année 2018-2019.

5°) DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est confrontée pour un certain nombre de logements à des défauts de paiement qui oblige à envisager l'engagement de procédures de recouvrement et/ou de résiliation des baux et libération des logements concernés.
Patrick MANDIN, adjoint précise que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 établit les délégations possibles du Conseil Municipal au Maire permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. L'article L.2132-2 dudit Code précise que le maire peut représenter la commune en justice.

⇨ Après avoir pris connaissance du montant des impayés en cours, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation au maire pour représenter la commune devant toutes les juridictions dans le cadre des procédures à initier au titre de la gestion locative des propriétés communales et cela jusqu'à l'obtention de décisions définitives et de libération effective des logements concernés et autorise le maire à poursuivre les démarches correspondantes.

6°) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics. L'indemnité de gardiennage a été fixée à 340 € au titre de l'année 2017 et le plafond indemnitaire applicable en 2018 est de 479,86 €.
Il propose de maintenir l'indemnité de gardiennage à 340 € au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal est sollicité pour fixer le montant de cette indemnité au titre de l'année 2018.

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition et autorise le maire au versement du montant correspondant.

7°) VIE ASSOCIATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Patrick MANDIN, adjoint, indique que suite au spectacle l'Arlésienne qui s'est déroulé le 7 Avril dernier à la Salle des Nymphéas en partenariat avec la commune, l'association « La Kyrielle » a fait parvenir en mairie une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 229,76 €.

⇨ Après avoir rappelé les modalités du partenariat entre la commune et l'association et avoir pris connaissance du bilan financier de la manifestation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour une subvention de 229,76 € et autorise le maire à procéder au versement de la subvention correspondante à l'association « La Kyrielle ».

8°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLECT POUR LE TRANSFERT DU SERVICE INFORMATIQUE ET DU CISPD

Monsieur le Maire indique que Conformément à l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 30 mai dernier et a rendu ses conclusions relatives à une

correction spécifique de l'attribution de compensation relative au transfert des charges liées au service informatique et au CISPD comme suit :

en euros	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2018 (1)	CHARGES SERVICE COMMUN INFORMATIQUE (2)	CHARGES CISPD (3)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 (4) = (1) + (2) + (3)
BEAUREPAIRE	142 759.68			142 759.68
EPESSES (LES)	671 055.66			671 055.66
HERBIERS (LES)	6 808 627.50	-153 474.66	-17 853.46	6 637 299.38
MESNARD-LA-BAROTIERE	16 545.48			16 545.48
MOUCHAMPS	192 806.04			192 806.04
SAINT-MARS-LA-REORTHE	67 449.56			67 449.56
SAINT-PAUL-EN-PAREDS	54 018.36			54 018.36
VENDRENNES	59 009.80			59 009.80
TOTAL	**8 012 272.08**	**-153 474.66**	**-17 853.46**	**7 840 943.96**

⇨ Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport de la CLECT présenté.

9°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle que Le budget 2018 a été voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 26 mars dernier et peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives soumises au vote du Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif et notamment, il faut que l'équilibre budgétaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement puisse être maintenu.
Il conviendra d'ajuster le budget primitif notamment pour les opérations suivantes :

- Versement d'une subvention complémentaire au Département pour les travaux à la MARPA Les Charmilles

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles			
204 – Subventions d'équipement versées			
2041632 – Subvention bâtiment	+ 1 200 €		
201509 – Accessibilité			
2031 – Frais d'études	- 1 200 €		
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de Décision Modificative N°1.

10°) RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.
Patrick MANDIN, adjoint indique que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Il précise que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants. A ce titre, la commune envisage d'accueillir un contrat d'apprentissage au sein des services techniques et plus particulièrement sur la compétence espaces vert. Le Comité Technique a été sollicité et a émis un avis favorable.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable pour le recours au contrat d'apprentissage à compter du 1er septembre 2018 pour une durée de 2 ans et autorise le maire à signer les documents correspondants et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

11°) RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISSION SANTE ET SECURITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales la réalisation de missions d'inspection qui consistent notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
Jean-Michel LUMEAU, adjoint précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation qui a fait parvenir une convention dans ce sens.

⇨ Après avoir pris connaissance du projet de convention et de ses modalités, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord de principe et autorise le maire à signer la convention correspondante et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

12°) MONUMENT GUILBAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des évènements seront organisés en septembre 2018 autour du 90ème anniversaire de la disparition du Commandant Guilbaud. Il précise que des travaux d'entretien du Monument Guilbaud sont nécessaires et dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès des services de la DRAC.
Il présente le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DRAC – entretien du patrimoine inscrit

- Montant de la dépense envisagée = 4 551 € HT
- Montant de la subvention sollicitée = 1 365 €

⇨ Le conseil municipal prend connaissance du projet et du plan de financement et, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord de principe et autorise le maire à solliciter la subvention correspondante et poursuivre les démarches.

13°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION

Information sur plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire, par délégation, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption :

- Section AE n°246-293-294 d'une contenance totale de 448 m2 appartenant à Monsieur BOUTET Frédérick et Madame CRABEIL Lydie « 3 et 5 Chemin du Ruisseau – Le Plessis »
- Section AC n°20 d'une contenance totale de497m2 appartenant à M et Mme BAUDOUIN - « 6, Rue des Ballières »

⇨ Le conseil municipal prend connaissance de cette décision dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 18 décembre 2017, pour l'exercice du Droit de Préemption urbain (D.P.U).

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des permanences pour les animations estivales

- Expos au Lavoir : Dimanche de 15h à 18h30
- Animations estivales : évènements de la commune

Evènement autour du Commandant Guilbaud du 14 au 20 septembre 2018

- Vendredi 14 septembre à 20h30 : conférence à la Salle des Fêtes
- Samedi 15 septembre à 11h00 : Inauguration au Monument Guilbaud
- Du 14 au 20 septembre : exposition à la Salle l'Atelier

Evènement autour du Clemenceau du 11 au 25 novembre 2018

- Dimanche 11 Novembre à 11h00 : Cérémonie commémorative
- Du 11 au 25 novembre : exposition à la Salle des Nymphéas + projections ?
- Samedi 24 Novembre : Cérémonie commémorative
- Création d'un comité de pilotage pour le suivi de la manifestation : Jean-Claude BILLAUD, Sonia CHENU, Maryse MARIONNEAU, Chantal ALBERT

INFORMATIONS DIVERSES

Information sur l'attribution des **marchés publics** dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire :

- Réhabilitation de la Maison des Associations - Attribution des lots suivants comme suit :

NOM DU LOT	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT HT ATTRIBUE BASE + PSE RETENUES	ECART / Estimation	ENTREPRISES MIEUX DISANTES
LOT 1 - DECONSTRUCTION – DESAMIANTAGE	100 000,00 €	126 974,75 €	26,97%	DEMCOH
LOT 2 - DEMOLITION – MACONNERIE	227 000,00 €	289 300,13 €	27,44%	BATISEVRE
LOT 3 - ENDUITS TRADITIONNELS	120 500,00 €	150 425,10 €	24,83%	BATISEVRE
LOT 4 - CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS	85 000,00 €	90 950,91 €	7,00%	CHARRIER BOIS
LOT 5 - COUVERTURE TUILES – ZINGUERIE	90 000,00 €	79 534,27 €	-11,63%	COUTAND
LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE	139 000,00 €	157 015,06 €	12,96%	SMCC
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	98 000,00 €	117 758,23 €	20,16%	JAUNET
LOT 8 - CLOISONS SECHES	26 000,00 €	25 459,13 €	-2,08%	BHC
LOT 9 - PLAFONDS SUSPENDUS	12 500,00 €	10 707,36 €	-14,34%	TECHNI PLAFONDS
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE – FAIENCE	27 000,00 €	27 000,00 €	0,00%	CARON
LOT 11 - SOLS SOUPLES – PEINTURE	31 000,00 €	24 173,50 €	-22,02%	EVPR
LOT 12 - VOIRIE – PLANTATIONS	73 500,00 €	64 789,41 €	-11,85%	CAJEV
LOT 13 - PLOMBERIE - SANITAIRE-CHAUFFAGE – VENTILATION	85 000,00 €	78 385,91 €	-7,78%	SAS TCS
LOT 14 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	74 800,00 €	51 655,00 €	-30,94%	COMELEC
COUT CONSTRUCTION HT =>	**1 189 300,00 €**	**1 294 128,76 €**	8,81%	

Informations diverses :

- Ouverture des plis pour les travaux d'assainissement de la Rue du Breuil
- CAO le vendredi 13 JUILLET à 14h30

Point Ressources Humaines

Service Enfance Jeunesse

- Mise en disponibilité de Linda HERBRETEAU à partir du 1er septembre 2018 (Avis favorable de la CAP du 20 Juin 2018)
- Intégration de Delphine BELY au service enfance jeunesse à partir du 1er septembre 2018 (Avis favorable de la CAP du 20 Juin 2018)
- Recrutement en cours pour des postes d'animateurs

Restaurant Scolaire

- Recrutement en cours pour des postes d'agents polyvalents
- Départ en retraite prévisionnel de Christine FORTIN fin 2018

Ecole René Guilbaud

- Maintien de 2 agents titulaires mais ré-organisation du temps de travail
- Saisine du Comité Technique du 12 Juillet 2018 (en cours)

Service Enfance Jeunesse

Information sur la fermeture de l'accueil de loisirs semaine 34 du 20 au 24 août suite au retour de l'enquête aux familles.

Communication

- Diffusion « Les Enracinés » sur la chaîne Histoire le jeudi 5 JUILLET à 23h
- Diffusion reportage France 3 aux JT du midi le jeudi 16 AOUT

Planning des réunions du second semestre 2018

Quelques dates à retenir :

- Vendredi 6 Juillet à 19h00 : Vernissage de la boutique éphémère dans la cour des artisans d'art
- Samedi 7 Juillet à 11h00 : Inauguration de l'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer
- Vendredi 13 Juillet à partir de 20H00 au terrain de jeux : Mou'champêtre
- Mercredi 18 Juillet à 21H00 à l'Eglise : Nuits musicales en Vendée Romane
- Vendredi 20 Juillet à 19h00 en mairie : Mise à l'honneur des sportifs
- Vendredi 3 Août à 18h30 au Lavoir : Inauguration Expos au Lavoir
- Vendredi 17 Août de 9H00 à 18h00 Place Clemenceau : Marché au Village et Concours de peinture

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 17 SEPTEMBRE 2018

Fin de la séance à : 22h42

06/07/2018